

Démarche : Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

Organisme : Service Agriculture, Alimentation, Economie Sociale et Solidaire

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

<strong>COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS</strong>

Dans le cadre de sa politique de développement économique et notamment du soutien à l'Economie Sociale et Solidaire du territoire, la Communauté Urbaine d'Arras propose un outil financier permettant d'accorder aux structures de l'ESS des 46 communes de son territoire une subvention pour participer aux investissements matériels et immatériels.

<strong>Structures éligibles</strong>

<u>Critères d'éligibilité</u> :

- Structures de l'ESS telles que les associations, les SCIC, les SCOP, les entreprises commerciales bénéficiant d'un agrément ESUS conformément à l'article L3332-17-1 du Code du travail, et définies par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, ainsi que les groupements d'employeurs et établissements d'insertion par l'activité économique.
- Identifiées par un n° de SIRET ou de RNA.
- Dont le siège ou un établissement secondaire et la majorité de l'activité se trouvent sur le territoire de la Communauté Urbaine d'Arras.
- Ayant une activité économique.
- Développant, dans leur fonctionnement et leurs activités, des pratiques d'économie sociale et solidaire, à travers : la prise en compte de son contexte territorial, la contextualisation des besoins des bénéficiaires, la mise en place de partenariats, le développement d'une gouvernance partagée, l'ancrage sur le territoire, l'accessibilité.
- Suivies par une structure d'accompagnement, sinon, un parrain sera affecté.

<strong>Pour les projets de création (moins de 3 ans d'activité)</strong> :

La création d'au moins un emploi sous la forme :

d'un contrat à durée indéterminée (CDI) correspondant à au moins 0.5 équivalent temps plein (ETP),

ou

d'un contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée minimale de 6 mois correspondant à au moins 0.5 équivalent temps plein (ETP),

ou

d'un contrat d'alternance d'une durée minimale de 6 mois correspondant à au moins 0.5 équivalent temps plein (ETP).

<strong>Pour les projets de développement (3 ans ou plus d'activité)</strong> :

le maintien des emplois déjà en place au sein de la structure.

<u>Opérations éligibles</u> :

## Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

Pour les projets de création (moins de 3 ans d'activité) :

-Création de nouvelles activités sur le territoire

Pour les projets de développement (3 ans ou plus d'activité) :

-Développement de nouvelles activités sur le territoire  
-Développement de nouveaux marchés, de nouvelles clientèles

**Modalités d'attribution**

Nature de l'aide :

L'aide accordée prend la forme d'une subvention.

Montant et intensité de l'aide :

Pour les projets de création :

-Subvention correspondant à 50% maximum du montant des investissements éligibles HT,  
-Le montant minimum de la subvention accordée ne pourra être inférieur à 1 000 €,  
-Le montant maximum de la subvention accordée ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Pour les projets de développements permettant le maintien des effectifs, sans création d'emploi supplémentaire :

-Subvention correspondant à 50% maximum du montant des investissements éligibles HT,  
-Le montant minimum de la subvention accordée ne pourra être inférieur à 1 000 €,  
-Le montant maximum de la subvention accordée ne pourra pas dépasser 5 000 €.

Pour les projets de développement permettant la création d'au moins 0,5 équivalent temps plein (ETP), tout en garantissant le maintien des emplois déjà en place au sein de la structure :

-Subvention correspondant à 50% maximum du montant des investissements éligibles HT,  
-Une bonification de 2000 euros sera octroyée en dehors du montant des investissements éligibles,  
-Le montant minimum de la subvention accordée ne pourra être inférieur à 1 000 €,  
-Le montant maximum de la subvention accordée ne pourra pas dépasser 7 000 €.

*\* Dans la limite de l'enveloppe annuelle allouée au budget de l'exercice.*

Dépenses éligibles :

-Investissements matériels : matériel informatique, aménagement du local...  
-Investissements immatériels : brevet, conception de site internet, frais de recrutement (hors charges de personnel) ...

Attention : Dans le cas de matériel d'occasion, la possibilité d'investissement sera conditionnée à la non-affiliation du matériel à une précédente subvention, attestée par une déclaration sur l'honneur, et à la présentation d'une facture professionnelle émanant de l'entité vendeuse.

Conditions d'attribution :

Toute demande fera l'objet d'un dépôt de dossier complet sur le site :

[www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)

Les investissements objets de la subvention devront être réalisés dans un délai de 12 mois après la décision d'attribution de l'aide.

Après leur achèvement, l'investissement et l'emploi seront maintenus pendant 3 ans. Cette condition n'empêche pas le remplacement d'une installation, d'un équipement pour autant que l'activité économique soit maintenue durant la durée susmentionnée.

L'emploi doit être maintenu pour la durée spécifiée dans le contrat initial pour un contrat d'alternance ou un contrat à durée déterminée, et pour une période de 3 ans dans le cas d'un contrat à durée indéterminée.

L'aide est cumulable avec d'autres dispositifs de soutien financier (dans le respect des règles de cumul).

Versement de l'aide :

Les modalités de versement de l'aide seront définies dans la convention conclue entre la structure bénéficiaire et la CUA fixant les obligations des deux parties.

**Instruction de la demande**

Toute demande doit faire l'objet d'un dépôt de dossier complet en ligne, sur le site internet [demarches-simplifiees.fr](http://demarches-simplifiees.fr)

Le dossier sera ensuite présenté en comité de sélection qui l'étudiera et le validera le cas échéant.

Après avis du comité de sélection, le dossier sera présenté aux élus de la Communauté Urbaine d'Arras qui décideront de l'attribution éventuelle de l'aide.

Le comité de sélection est composé du Vice-Président en charge de l'Economie Sociale et solidaire de la Communauté Urbaine d'Arras et de représentants des différentes structures partenaires.

*Dépôt du dossier :*

-Justificatif d'identité

## Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

-Statuts de la structure

-Liste des membres de l'organe de gouvernance

-Projet de bail ou bail existant

-Bilan et comptes de résultat du dernier exercice en cas de développement

-Avis de situation INSEE (SIRET/RNA)

-Devis/justificatifs correspondant au plan de financement

-Etude de faisabilité économique

-Un RIB

-Tout autre document mettant en valeur le projet (plan de situation, photos, articles de presse, flyer...)

-Agrément ESUS dans le cas d'une entreprise commerciale disposant de cet agrément

<em>Pour le déblocage de la subvention :</em>

- Un RIB

- Factures des investissements éligibles

<strong>Communication</strong>

Le bénéficiaire devra faire figurer le logo de la CUA sur tout support de communication relatif au projet aidé.

<strong>Fondement juridique</strong>

- Article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

- Le Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis publié au JOUE du 24 décembre 2013

- La Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 30 septembre 2024 approuvant la participation de la Communauté Urbaine d'Arras aux financements des aides à destination des acteurs de l'ESS

- La Délibération du Conseil Régional des Hauts de France en date du 22 novembre 2024 approuvant la participation de la Communauté Urbaine d'Arras aux financements des aides à destination des acteurs de l'ESS

Vous êtes éligibles ? Nous vous invitons à compléter le formulaire.

<strong>Votre dossier ne sera pris en compte qu'après validation et obtention d'un numéro de dossier. Vous pouvez toujours le compléter ou le modifier après l'étape de validation.</strong>

Vous rencontrez des difficultés ?

Contactez notre équipe au <strong>03 21 21 01 43</strong> ou sur <strong>ess@cu-arras.org</strong>.

## Critères d'éligibilité

**Avant de commencer à compléter le formulaire, nous vous invitons à vérifier votre éligibilité.**

**Sélectionnez la commune de la Communauté Urbaine d'Arras où se situe votre entreprise ou votre établissement.**

Celle-ci doit correspondre à l'adresse rattachée au n° de SIRET.

Si la commune dans laquelle se situe votre structure n'apparaît pas dans le menu déroulant c'est que vous ne faites pas partie de la Communauté Urbaine d'Arras et êtes de fait non éligible à cette aide. Nous vous invitons à vous rapprocher de l'intercommunalité dont dépend votre commune.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Achicourt

Acq

Agny

Anzin-Saint-Aubin

Arras

Athies

Bailleul-sire-Berthoult

Basseux

## Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

- Beaurains
- Boiry-Becquerelle
- Boiry-Sainte-Rictrude
- Boiry-Saint-Martin
- Boisieux-au-Mont
- Boisieux-Saint-Marc
- Boyelles
- Dainville
- Ecurie
- Etrun
- Fampoux
- Farbus
- Feuchy
- Ficheux
- Gavrelle
- Guémappe
- Héninel
- Hénin-sur-Cojeul
- Maroeuil
- Mercatel
- Monchy-le-Preux
- Mont-Saint-Eloi
- Neuville-Saint-Vaast
- Neuville-Vitasse
- Ransart
- Rivière
- Roclincourt
- Roeux
- Sainte-Catherine
- Saint-Laurent-Blangy
- Saint-Martin-sur-Cojeul
- Saint-Nicolas-lez-Arras
- Thélus
-

## Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

- Wailly
- Wancourt
- Willerval

**Je certifie que mon association, mon entreprise n'est pas en difficulté (redressement judiciaire sans plan de continuation), qu'elle n'est pas en cessation de paiement et qu'elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.**

Application du règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

### Coordonnées du demandeur

**Civilité**

- Mme
- M.

**Nom**

**Prénom**

**Fonction**

**Téléphone portable**

Saisir les dix chiffres du numéro de téléphone sur lequel nous pouvons vous joindre.  
Merci de l'écrire sans espace, ni point, ni tiret.

**Adresse email du dirigeant**

A ne compléter que si cette adresse est différente de celle utilisée pour le dépôt du dossier.

**Pièce d'identité**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Joindre votre justificatif d'identité

Carte nationale d'identité (recto-verso), passeport, titre de séjour ou autre justificatif d'identité. Formats acceptés : jpg/png

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Joindre votre justificatif d'identité

Carte nationale d'identité (recto-verso), passeport, titre de séjour ou autre justificatif d'identité. Formats acceptés : jpg/png

# Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre votre justificatif d'identité

Carte nationale d'identité (recto-verso), passeport, titre de séjour ou autre justificatif d'identité. Formats acceptés : jpg/png

## Informations sur votre structure

### Statut juridique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Association

SCIC

SCOP

Entreprise commerciale disposant de l'agrément ESUS

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre les statuts de votre structure

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre agrément ESUS dans le cas d'une entreprise commerciale disposant de cet agrément

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre la liste des membres de l'organe de gouvernance

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre le projet de bail ou bail existant

## Éléments comptables

### Éléments financiers

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre les bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices

En cas de projet de développement (plus d'un an de création)

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'avis de situation INSEE (SIRET/RNA)

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre tout devis/justificatif correspondant au plan de financement ainsi que la (les) facture(s) des investissements éligibles

Possibilité de joindre ces éléments ultérieurement au dépôt du dossier de demande de subvention

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'étude de faisabilité économique

Merci de joindre tout document nous permettant de vérifier que le projet soit techniquement faisable et économiquement viable.

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre les bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices

# Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

En cas de projet de développement (plus d'un an de création)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'avis de situation INSEE (SIRET/RNA)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre tout devis/justificatif correspondant au plan de financement ainsi que la (les) facture(s) des investissements éligibles

Possibilité de joindre ces éléments ultérieurement au dépôt du dossier de demande de subvention

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'étude de faisabilité économique

Merci de joindre tout document nous permettant de vérifier que le projet soit techniquement faisable et économiquement viable.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre les bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices

En cas de projet de développement (plus d'un an de création)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'avis de situation INSEE (SIRET/RNA)

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre tout devis/justificatif correspondant au plan de financement ainsi que la (les) facture(s) des investissements éligibles

Possibilité de joindre ces éléments ultérieurement au dépôt du dossier de demande de subvention

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre l'étude de faisabilité économique

Merci de joindre tout document nous permettant de vérifier que le projet soit techniquement faisable et économiquement viable.

## Coordonnées bancaires

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre votre RIB

RIB au nom de l'entreprise ou de l'association faisant apparaître clairement le nom du titulaire du compte.

## Documents complémentaires

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre tout document mettant en valeur votre projet

Le cas échéant

## Engagement

## Dispositif d'aide aux initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire 2025

En cochant cette case, je comprends que ma demande ne vaut pas attribution d'une subvention. Mon dossier sera étudié par la Direction Économie Emploi de la CUA puis par un Comité de Sélection.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées.

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Données personnelles

En cochant cette case je consens à ce que les données collectées soient communiquées aux agents de la Communauté Urbaine d'Arras en charge du traitement, de l'instruction et du suivi comptable et financier de ma demande, ainsi qu'aux élus et membres du Comité de sélection, et conservées pendant 36 mois à compter du début de l'instruction de la demande.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Agriculture, Alimentation, Économie Sociale et Solidaire de la Direction Économie Emploi de la Communauté Urbaine d'Arras pour procéder à l'instruction des demandes d'aides économiques présentées par les porteurs de projets.

La base légale du traitement est la délibération du Conseil de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 30 septembre 2024 portant sur la mise en place d'un dispositif permettant d'accorder aux structures de l'ESS des 46 communes de son territoire une subvention pour participer aux investissements matériels et immatériels.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : agents de la Direction Économie Emploi de la CUA, membres du Comité de Sélection, élus de la CUA.

Les données sont conservées pendant 36 mois à compter du début de l'instruction de la demande.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Communauté Urbaine d'Arras au 146 Allée du Bastion de la Reine BP 10345 62026 Arras Cedex ou par mail à [dpo@cu-arras.org](mailto:dpo@cu-arras.org)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Cochez la mention applicable

Oui

Non